

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE  
POUR L'ACQUISITION D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE**

La Ville de Décines-Charpieu est engagée dans la préservation de la ressource en eau. Elle encourage les habitants à limiter leur consommation d'eau potable pour faire face aux épisodes répétitifs de sécheresse.

Dans ce cadre, la Ville a fixé le montant maximum de l'aide financière à 75 € pour l'acquisition d'un récupérateur aérien d'eau de pluie par foyer, avec un plafonnement du taux de prise en charge à 50% de sa valeur.

**Le demandeur devra impérativement équiper le récupérateur d'eau d'un dispositif anti-moustique (installation de grilles de mailles de 1 millimètre au maximum au niveau des aérations) pour lutter contre la prolifération du moustique tigre, vecteur potentiel de maladies telles que les virus de la Dengue, du Chikungunya et du Zika, relevant d'un enjeu de santé publique.**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :**

.....  
.....

**Code Postal : 69150 DECINES-CHARPIEU**

**Tél :** .....

**Courriel :** .....

**Pièces à fournir**

- Le présent formulaire dûment complété ;
- Deux exemplaires de la convention dûment complétés et signés ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- La copie de la facture nominative acquittée du récupérateur d'eau de pluie et conforme aux caractéristiques précitées (aucun ticket de caisse ne sera accepté) ;
- L'attestation sur l'honneur dûment signée ;
- Un RIB ;